

Les Echos de Longvilliers

3^{ème} et 4^{ème} Trimestre 2015 N°11



NOEL ILLUMINE LONGVILLIERS



Les divers travaux
dans la Commune

Du côté des
Associations
(Club des Aînés,
Comité des fêtes,
ACTM)

Du côté de la SPA

Longvilliers
Commune Fleurie

L'heure de la
retraite pour
Floryane !

Inondations :
lutte, prévention
et mesures de
sécurité

*« En décembre, pour que l'année aille comme il se doit,
il conviendrait que les champs s'enneigent par deux fois »*

A la Mémoire de...



Monsieur Michel SAUVAGE

Maire de Cormont

Vice Président de la CCMTO



Monsieur l'Abbé Gérard CAUX

Curé de Frencq, Tubersent, Longvilliers,

Maresville, Lefaux

... Ils nous ont quittés cet été...



LE MOT DU MAIRE.

Ces derniers échos 2015 sont l'occasion de rendre un dernier hommage à ceux qui nous ont malheureusement quittés cette année, Mr l'Abbé Caux, Mr le Maire de Cormont Michel Sauvage.

A cette occasion, j'en profite pour remercier les personnes qui honorent de leur présence les commémorations du 11 Novembre, 5 Décembre, 8 Mai... Grâce à eux le devoir de mémoire perdure et nos anciens combattants ne sont pas oubliés ! Rappelons tout de même que si notre drapeau Bleu Blanc Rouge flotte au ciel, ce n'est pas grâce au vent, mais au dernier souffle de tous ces soldats qui se sont battus pour le défendre.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore consulté, je vous invite à aller faire un tour sur le site internet de la commune www.longvilliers.fr. Vous y découvrirez de l'histoire, les services publics, des vidéos, de belles photos du passé et du présent. Bref un site internet interactif, d'une grande richesse, fruit du travail d'un homme d'une grande générosité envers la commune de Longvilliers.

J'espère que ces échos vous plairont. C'est toute une nouvelle politique de communication que j'ai souhaité mettre en place pour la commune : site internet, news letter, échos de Longvilliers, flash info. Chaque manifestation a son article dans la presse maintenant.

Longvilliers est tout sauf une petite commune. Une commune tout simplement qui doit savoir prévoir et se tourner vers l'avenir. Les choix, les contraintes sont parfois difficiles mais je veux que ce soit l'intérêt général qui prime.

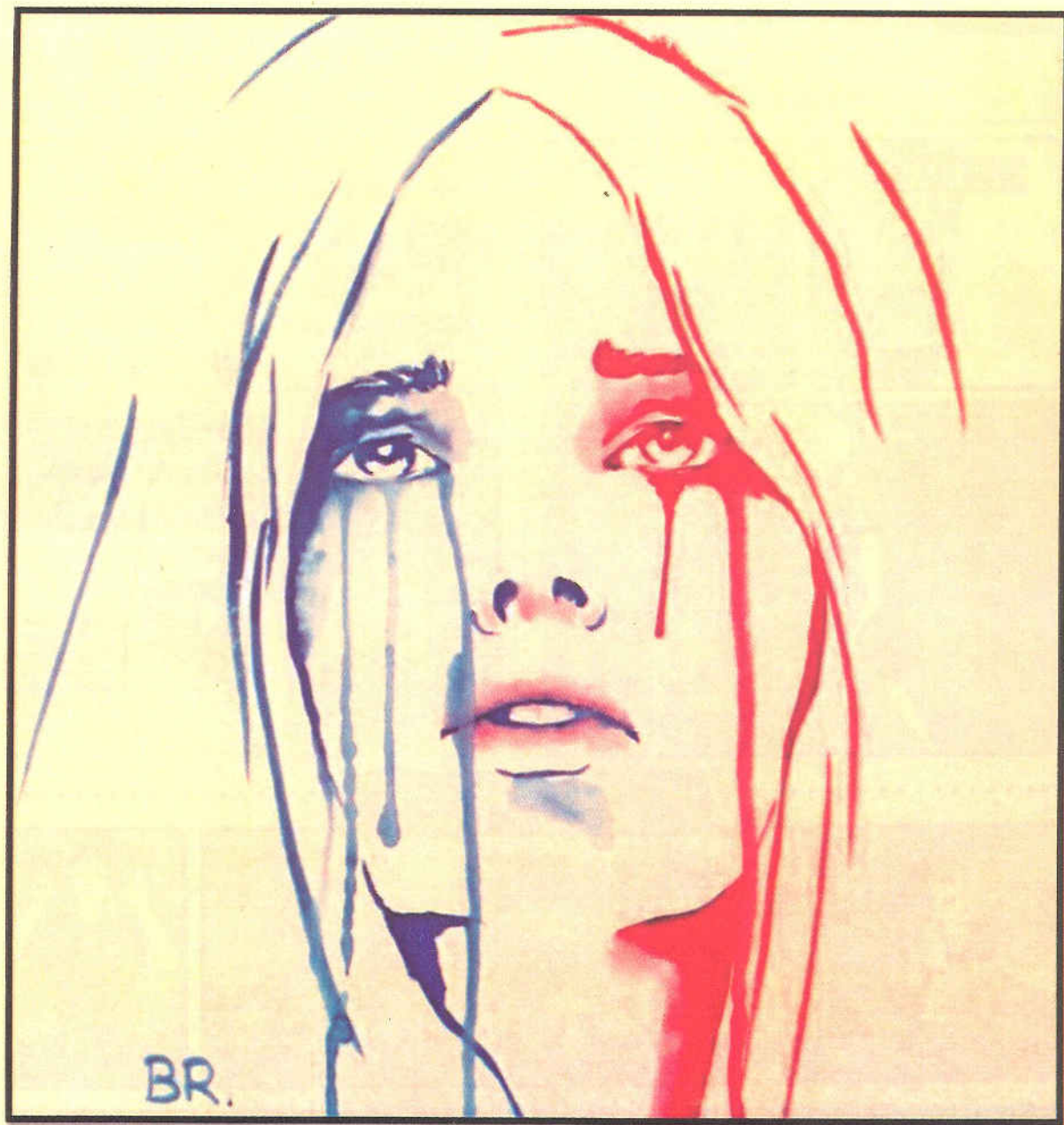
Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tous.

A bientôt.

Votre Maire

S. MAIGNAN

13 Novembre 2015

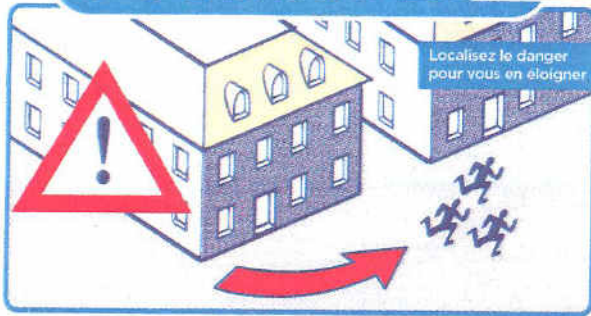


#PrayForParis

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

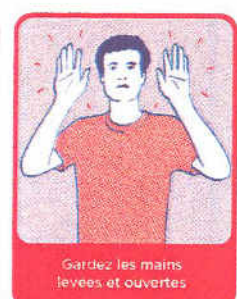
AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beaudeau et @gouvernementfr**

INFORMATIONS

DEMANDE DE PASSEPORT

➤ Bénéficiaire

Vous devez être de nationalité française.
Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande et du retrait du passeport.

À noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. L'enfant doit avoir son propre passeport.



➤ Démarches

❖ Lieu de la demande

Seule la Mairie d'Étaples sur Mer est habilitée à enregistrer les dossiers de demande de passeports.

❖ Les Documents nécessaires :

Si vous possédez une carte d'identité sécurisée (plastifiée)	Si vous ne possédez pas de carte d'identité (ou seulement un ancien modèle cartonné)
Formulaire cerfa n°12100*02 de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)	Formulaire cerfa n°12100*02 de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)
Timbres fiscaux : 86 € <i>(ou 89 € pour une demande à l'étranger ou en outre-mer si la photo est prise directement au guichet)</i>	Timbres fiscaux : 86 € <i>(ou 89 € pour une demande à l'étranger ou en outre-mer si la photo est prise directement au guichet)</i>
2 photos d'identité identiques	2 photos d'identité identiques
Justificatif du domicile : original + photocopie	Justificatif du domicile : original + photocopie
Carte d'identité sécurisée : original + photocopie	Acte de naissance de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original.
Livret de famille pour les épouses et les enfants	Livret de famille pour les épouses et les enfants

➤ Délai de fabrication

Le passeport n'est pas fabriqué sur place et ne peut donc pas être délivré immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais sont susceptibles d'augmenter de manière significative.

Vous pouvez savoir où en est votre demande en consultant le téléservice de suivi de demande.

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable sur le formulaire de demande, vous recevez un SMS lorsque le passeport est disponible.

➤ Retrait du passeport

Le passeport qui est délivré est un passeport biométrique.

Il doit être retiré dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, le passeport est détruit.

Vous devez le retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier et le signer sur place.

➤ Durée de validité

Votre passeport est valable pendant 10 ans.

Il vous permet de voyager mais aussi de prouver votre identité.

ROCK EN STOCK



LONGVILLIERS

Dolorest monte le son ...

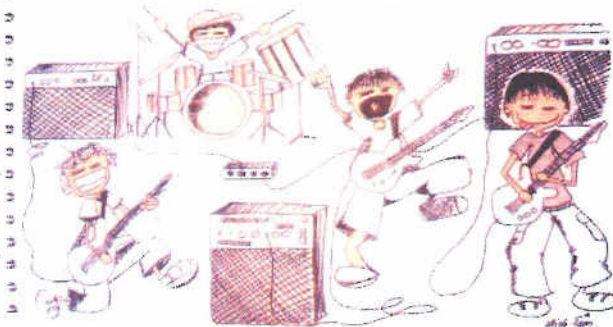


La population s'est déplacée pour applaudir Dolorest

Le Tour 2015 de « Rock en Stock » des communes rurales s'est arrêté à Longvilliers le vendredi 10 juillet. C'est dans les jardins de la Mairie annexe, spécialement décorés pour l'occasion par le Comité des Fêtes de la commune, qu'a eu lieu pendant près d'une heure trente le concert du groupe DOLOREST. Ce groupe, sympathique et proche du public a été remercié par les généreux applaudissements du public, composé d'une centaine de personnes.



Dolorest a mis le feu



**Le Vendredi 10 Juillet
dans les jardins de la
Mairie**

Un 14 Juillet pour vous...

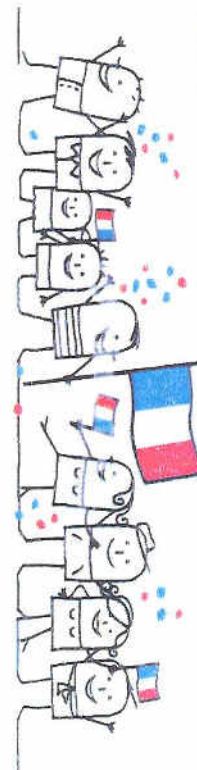
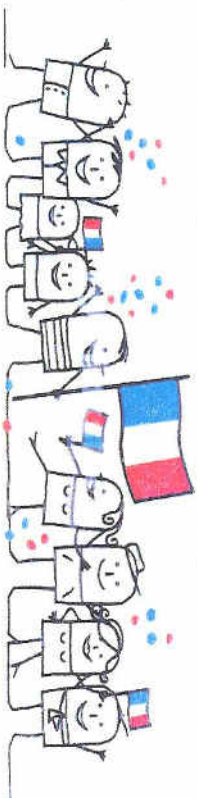
LONGVILLIERS

Une fête nationale atypique !

C'est rassemblés que les Longvilloises et Longvillois ont fêté leur 14 juillet en compagnie de leur Maire, Sascha Maignan, qui s'était reconverti en animateur pour l'occasion, en faisant chanter ses administrés. Bien d'autres animations étaient au rendez-vous : course aux lapins, concours des vélos fleuris, divers jeux et cadeaux pour les enfants du village, avec la participation du Comité des Fêtes de Longvillers. Un grand barbecue était offert aux habitants, le tout couronné par la remise du diplôme d'honneur de la médaille du travail agricole pour Mr Eric Joly et ses 30 années de travail.



Sascha Maignan a joué les animateurs auprès de ses convives



Vente de Jacinthe

Pour embellir vos tables de Noël, le Comité des Fêtes vous propose une bûche fleurie garnie et confectionner par leurs soins.

Le Samedi 19 Décembre 2015

A 15h30



Elles seront à vendre
au prix de 5 Euros



Après le Spectacle de Noël

*Le Comité des fêtes vous attend nombreuses et nombreux à ce rendez vous.
Les profits de cette vente serviront à financer leurs prochaines animations*

RAPPEL



**L'accès au cimetière est
INTERDIT à tous les animaux
domestiques, qu'ils soient
errants ou tenue en laisse.**

Merci de votre compréhension

AIDE À LA PERSONNE



AIDE À DOMICILE



PORTAGE DE REPAS



INITIATION À L'INTERNET



L'ASSAD vous propose

un panel de services !

N'hésitez pas à nous contacter au :

03 21 94 21 56



AIDE À LA PERSONNE : Vous avez besoin d'aide pour votre toilette, vous habiller, manger...

AIDE À DOMICILE : Vous avez besoin d'aide pour le ménage, les courses, la lessive, cuisiner...

PORTAGE REPAS : Vous souhaitez être livrés d'un repas de qualité et équilibré...

INITIATION INTERNET : Gardez le contact avec vos proches, vos amis grâce à Internet...

ÉQUILIBRE ET BIEN ETRE : Gardez la forme, l'équilibre, le moral, la santé...

SORTIR PLUS : Vous souhaitez sortir, faire vos courses, aller chez le coiffeur accompagné...

ÉQUILIBRE ET BIEN ÊTRE



Journée Pêche

Le 14 Juin 2015



Organisée par le comité des fêtes



**COMITE DES FÊTES DE
LONGVILLIERS**

La présidente : Mme DANGON

☎ 06.34.77.05.26

✉ cdfl@laposte.net





L'heure de la Retraite



LONGVILLIERS

La secrétaire de mairie part en retraite



La jeune retraitée entourée des siens.

M. Maignan, maire de Longvilliers, et le SIVU du RPI de la vallée de la Dordogne, avaient organisé le vendredi 25 septembre, en salle des associations de Longvilliers, une fête où étaient conviés tous les habitants de la commune. Le maire a remercié Floryane Szczepanski pour son professionnalisme, mais surtout pour son combat quotidien à défendre les intérêts de la commune, son temps de travail partagé entre le secrétariat de la mairie de Longvilliers et le secrétariat du RPI de la vallée de la Dordogne.

Puis, le maire a laissé la parole à Yves Martel, ancien maire

de Longvilliers et ancien président du RPI pendant 19 ans. M. Martel a prononcé son long discours et n'a pas manqué de rappeler combien il lui a été important de pouvoir s'appuyer et compter sur Floryane Szczepanski.

Etaient présents M. Laurent Sannier, maire de Maresville et M. Maurice Neuville, maire d'Hubersent.

Mme Floryane Szczepanski, émue jusqu'aux larmes, a reçu beaucoup de fleurs et un superbe téléviseur.

Le tout s'est clôturé par un apéritif dînatoire dans la bonne ambiance et la bonne humeur.

Votre Mairie Relookée





Questions... réponses...

Il arrive très fréquemment que des visiteurs, des adhérents, des sympathisants, nous posent des questions sur notre association et son fonctionnement. En voici quelques-unes, qui reviennent souvent, et voici les réponses.

Quand recevrai-je mon reçu fiscal ?

Il vous est envoyé un reçu fiscal par an, regroupant tous vos dons. Ce reçu doit vous parvenir en janvier de l'année suivant le don (pour les dons de 2015, le reçu vous sera envoyé en janvier 2016).

Quand mon chien ou mon chat passera-t-il à mon nom ?

Quand vous adoptez un animal au refuge de Saint-Aubin, il est immatriculé au nom de la SPA CANCHE AUTHIE. Au cours de l'année de son adoption, vous recevrez la visite d'un délégué enquêteur, qui va voir si tout se passe bien (ce qui est le cas la plupart du temps). Si tout va bien, l'animal passe alors à votre nom. Quand nous avons repris la direction de l'association (en décembre 2012), il y avait un retard considérable dans les contrôles d'adoption. Peu à peu, nous essayons de combler ce retard et de mettre les papiers à jour. Il faut savoir que les délégués enquêteurs sont tous bénévoles, peu nombreux, et que le territoire à visiter est très vaste.

Pourquoi ne faites-vous pas vos Portes Ouvertes en même temps que la SPA Nationale ?

Il n'y a pas de SPA Nationale. Il y a la SPA, dont le siège est à Paris, dont la Présidente est Natacha Harry qui regroupe 57 refuges en France. Il y a la CNSPA (Confédération Nationale des SPA de France), dont le siège est à Lyon, dont le tout nouveau président est Jean-Pierre Begnatborde, à laquelle sont affiliées 25 associations de protection animale, dont la SPA CANCHE AUTHIE. Et il y a bien d'autres associations (e ligues et fondations de protection animale) toutes indépendantes de la SPA de Paris.

Pourquoi dois-je payer quand j'adopte un animal au refuge de Saint-Aubin ?

L'animal que vous adoptez a été vacciné, identifié par puce électronique, stérilisé.... Il faut payer le vétérinaire ! Son box a été nettoyé, désinfecté,... il faut payer les employés. L'animal a été nourri, il faut payer les croquettes. Voilà où va l'argent des adoptions.

Où mais vous avez des subventions ?

Non nous n'avons aucune subvention. Les recettes du refuge proviennent essentiellement d'adoptions d'abandons, des adhésions des particuliers, du produit de nos différentes manifestations et des dons et legs que nous sommes nous amenés à recevoir. Tout ceci demeure très aléatoire !

Pourtant les communes vous versent 0,60 euros par an et par habitant ?

Oui, mais cette somme sert à faire fonctionner la fourrière, où les animaux trouvés demeurent 8 jours ouvrés (soit 10 jours) avant d'être adoptables. Ceci n'est pas une subvention, mais correspond à une « prestation de service » puisque chaque commune française doit avoir une fourrière. Et la SPA CANCHE AUTHIE est un refuge-fourrière.

Que deviennent les animaux de fourrière ?

Au bout de huit jours ouvrés, ils sont mis en box et présentés à l'adoption, s'ils n'ont pas été récupérés par leurs propriétaires.

Il y en a beaucoup qui sont récupérés ?

Heureusement oui ! Surtout les chiens. De plus en plus de gens sont maintenant conscients de la nécessité d'identifier leur animal par tatouage ou puce électronique. Par contre, trop peu de chats sont encore identifiés, bien qu'il y ait une obligation légale de le faire depuis janvier 2012.

A quoi sert l'identification ?

Quand un animal trouvé arrive à la fourrière de Saint-Aubin, notre premier réflexe est de vérifier s'il est tatoué ou identifié par puce électronique. S'il l'est, nous consultons le fichier canin ou félin et trouvons les coordonnées du propriétaire, que nous appelons immédiatement. D'où l'importance d'avertir immédiatement le fichier canin ou félin si vous avez changé d'adresse, de numéro de téléphone ou d'état civil.

Que fait la SPA CANCHE AUTHIE quand elle reçoit une plainte pour maltraitance ?

D'abord nous vérifions que la plainte n'est pas anonyme, auquel cas elle n'est pas prise en considération. Si la plainte est signée, nous envoyons un délégué enquêteur vérifier sur place. Mais il faut savoir que la SPA CANCHE AUTHIE n'a aucun pouvoir de police. L'ordre de retirer l'animal maltraité doit venir du procureur de la République. Cet ordre est donné à la police ou aux gendarmes qui confient alors l'animal à la SPA (laquelle intervient souvent avec la police ou les gendarmes).

Des questions il y en a encore beaucoup et je me propose de poursuivre ce sujet dans le prochain bulletin. Si vous souhaitez voir traiter une question, n'hésitez pas à nous contacter. Merci.



SPA Canche-Authie

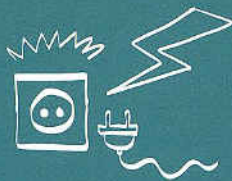
Refuge de Saint-Aubin
CD 143 - 62170 Saint-Aubin

Tel 03 21 09 10 44

Suivez toute notre actualité sur

<https://www.facebook.com/groups/1521951748028597/>

Après l'inondation



Accidents



Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.



Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.



Choc psychologique



Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.



Maison insalubre



J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.



Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.



Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.



J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.



Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, flocoplâtre, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.



Intoxication



Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/congélateur hors-service.



Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.



Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de le remettre en service.



J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.



Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je préviens ma mairie.



Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle. Je contacte mon assureur sans tarder.



Je fais attention aux personnes en difficulté près de chez moi.

www.prim.net • www.interieur.gouv.fr • www.sante.gouv.fr



En cas d'inondation



limiter les accidents chez soi (électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements



Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.



Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...



Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.



Je mets les produits toxiques en hauteur.



Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.



Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours



Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...



...les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.



Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.



Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.



Faire face à l'isolement

Garder avec soi le matériel nécessaire



Réserve d'eau et d'aliments, de lait pour les nourrissons.



Vêtements chauds et couvertures.



Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.



Médicaments, ordonnances et carnets de santé.



Papiers importants, photos, doudous des enfants.



Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.



Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15

Lutte et Prévention contre les inondations

Travaux d'aménagement des berges par le SYMCEA
(Hiver 2014-2015)

AVANT



APRES



Le secrétariat de Mairie sera

fermé du

18 au 29 Décembre inclus.

Bonnes fêtes de fin d'année !



**COMITE DES FÊTES DE
LONGVILLIERS**

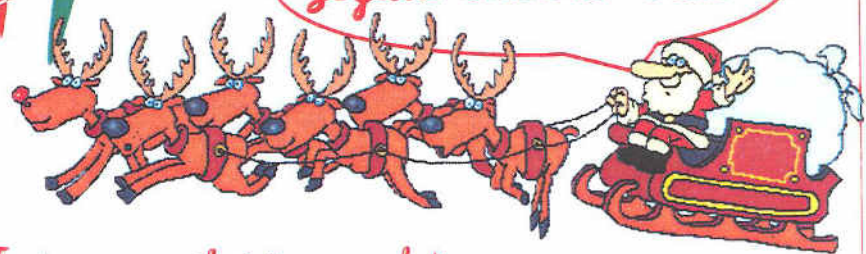
La présidente : Mme DANGON

06.34.77.05.26

cdfl@laposte.net



Joyeux Noël à Tous !



Et n'oubliez pas ! Toutes nos manifestations en photos

Au panneau d'affichage Mairie « Rue de Francq »

Journée Pêche

Le 13 septembre 2015



LONGVILLIERS

Jour de pêche au comité des fêtes



La pluie n'a pas réussi à gâcher la fête.

Organisée par le comité des fêtes



**COMITE DES FÊTES DE
LONGVILLIERS**

La présidente : Mme DANGON

☎ 06.34.77.05.26

✉ cdfl@laposte.net



Le dimanche 13 Septembre, le Comité des Fêtes de Longvilliers, présidé par Janine Dagon et ses membres ont affiché complet à leur journée pêche à la pisciculture de Beussent. rares sont ceux qui sont restés bredouilles, mais il n'y avait aucun esprit de compétition.

Le midi, tous les convives se sont retrouvés autour d'un grand barbecue, qui fut un temps fort de la journée.

Malgré une météo capricieuse (la pluie s'est invitée) le succès de cette journée a été couronné par la bonne humeur et la convivialité générale. Une réussite.



Concours des Maisons fleuries

2015

LONGVILLIERS

Maisons et jardins fleuris : on récompense les efforts !

Le samedi 5 septembre, en salle des associations de Longvilliers, les membres du Comité des Fêtes, après deux passages dans la commune à scruter et repérer les plus belles maisons et jardins fleuris, ont choisi de remettre des prix (diplôme, rose et bon d'achat) à leurs lauréats.

La Présidente du Comité des Fêtes, Janine Dagon, a annoncé les 4 qui se sont vraiment démarqués : Mme Agnès Dumont, Mme Véronique Duhamel, Mr Passeleu et Mme Ide Saily. Bravo à eux !!!

Le tout s'est clôturé dans la bonne humeur avec le verre de l'amitié.



Le Comité des Fêtes encourage toute initiative d'embellissement de la commune



Zoom sur l’Affichage

Le permis de construire

Après s’être assurée que votre projet respectait le plan local d’urbanisme, la mairie vous a autorisé à construire. Vous devez le signaler au public.

Dans certains cas, si votre projet est susceptible d’affecter la jouissance d’une propriété voisine, la loi permet à un tiers de s’opposer à une construction. Vous êtes tenu d’afficher un panneau sur votre terrain mentionnant les informations énoncées aux articles A 424-16 et A 424-17 du Code de l’urbanisme. À défaut, vous êtes passible d’une contravention. Les tiers disposent d’un délai de deux mois suivant l’affichage, pour exercer un recours devant le tribunal administratif. Vous avez donc intérêt à poser votre panneau au plus tôt afin de purger les délais. Il est conseillé de faire constater son installation par un huissier. Le panneau et ses renseignements doivent être visibles depuis la voie publique. Il doit être rectangulaire et mesurer plus de 80 cm de hauteur. ■

1 Le numéro du permis est mentionné sur le **recépissé** délivré par la mairie lors de la réception de votre demande de permis.

2 Quant à la date, soit elle se trouve sur dans la **lettre recommandée** par laquelle la mairie vous a informé de son autorisation, soit elle se déduit du silence conservé par l’administration durant les deux mois qui ont suivi la remise du dossier complet.

3 La superficie du terrain dans son ensemble est indiquée sur le **plan de masse** fourni dans votre dossier de demande de permis de construire.



4 Pour rappel, la **superficie du plancher** est la somme des surfaces de tous les niveaux construits, clos et couverts. Il faut ensuite déduire de cette surface brute certaines parties : embrasures des portes et fenêtres situées sur les murs de façade et en toiture (fenêtre de toit), les vides des escaliers et ascenseurs, les surfaces dont la hauteur sous plafond est inférieure à 1,80 m, les combles non aménageables, les lieux dédiés au stationnement.

5 Il s’agit de la projection au sol de la construction, sans compter les débords de toitures et autres avancées (balcons, loggias, etc.).

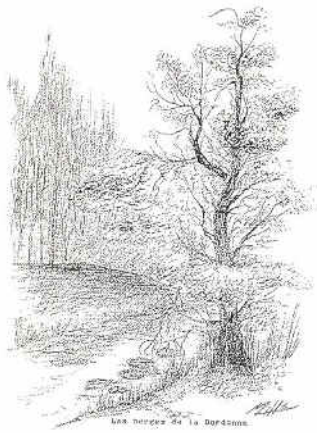
6 Il s’agit de la hauteur de la construction par rapport au sol naturel, avant travaux.

7 Le panneau doit signaler les voies et les délais de recours ainsi que l’obligation de notifier l’action engagée au bénéficiaire du permis et à son auteur (la mairie) avec la mention suivante : « Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d’une période continue de deux mois d’affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du Code de l’urbanisme). » « Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d’irrecevabilité, être notifié à l’auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du Code de l’urbanisme) ».

Si le panneau comporte une anomalie quant à sa forme et/ou à son fond (erreur ou omission), le délai de recours ne s’applique plus. Autrement dit, passé le délai de deux mois, un tiers pourra encore engager une action en justice.

« PERSONNES ÂGÉES » POUR VOTRE SÉCURITÉ

Sur la voie publique :	A votre domicile :	En cas d'agression :
<p>Ne transportez pas de grosses sommes d'argent !</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ou alors faites vous accompagner. • Ne comptez pas vos billets dans la rue. • Ne laissez pas votre code confidentiel avec votre carte bancaire. <p>Ne pas communiquer par téléphone votre code confidentiel quelle que soit la raison invoquée (Faux gendarmes ou faux policiers qui prétendent avoir retrouvé votre carte et vous demandent votre code confidentiel afin de vous identifier).</p> <p>Marchez au milieu du trottoir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec votre sac du côté des immeubles. • Ne mettez pas vos clés et vos papiers ensemble. <p>Si vous êtes suivi(e)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entrez chez un commerçant et donnez l'alerte. 	<p>N'ouvrez pas la porte à n'importe qui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méfiez vous des visiteurs se prétendant : <ul style="list-style-type: none"> - Amis de votre famille. - Ancienne relation de travail. - Femmes accompagnées d'enfant réclamant un verre d'eau ou autre service. - Représentant de commerce. - Faux policiers, gendarmes ou pompiers. - Faux agents EDF/GDF - Faux professionnels de la sécurité sociale / caisse de retraite. - Artisan. <p>Ne conservez pas de grosses sommes d'argent</p> <p>Ne vous laissez pas abuser, n'échangez pas vos billets de banque actuels contre les futurs EURO (seulement mis en circulation le 01/01/2002).</p> <p>N'indiquez pas que vous vivez seul</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne laissez pas vos clés sur la porte d'entrée <ul style="list-style-type: none"> • Verrouillez votre porte • Même en votre présence et à votre insu, certains individus n'hésiteront pas à s'introduire chez vous pour vous voler. <p>Dans l'annuaire ou sur votre boîte au lettres, n'indiquez pas votre nom de famille.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ne résistez pas <p>Votre vie est plus précieuses que vos biens.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appelez au secours • Criez aussi fort que vous le pouvez • Observez l'agresseur afin de pouvoir le décrire • Relevez l'immatriculation de son véhicule, le modèle et sa couleur. <p>Un témoignage précis peut permettre une identification rapide de l'auteur.</p> <p>EN CAS D'URGENCE :</p> <p>Appelez immédiatement le 17 ou le 112.</p> <p>Un opérateur vous répondra,</p> <p>En dehors des situations d'urgence, n'hésitez pas à contacter la brigade de gendarmerie d'ETAPLES (62) au numéro de téléphone suivant : 03,21,94,00,17 à l'adresse électronique suivante : bt.a.etaples@gendarmerie.interieur.gouv.fr</p> <p>Formulaires tranquillité – séniors à disposition dans votre mairie</p>



Club des aînés de la Vallée de la Dordogne

des communes de Brexent-Enocq, Cormont,

Kubersent, Longvilliers et Maresville

Repas à Bagatelle

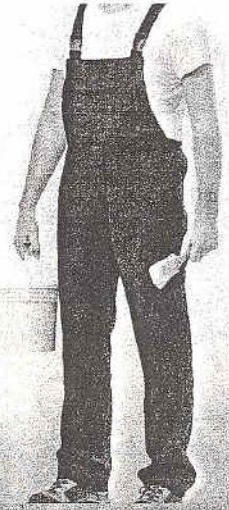


Du 14 Octobre 2015





ENTREPRISE DE PEINTURE
COULEURS D'OPALE
 intérieur - extérieur



Besoin d'une rénovation
 aux finitions **exemplaires** ?

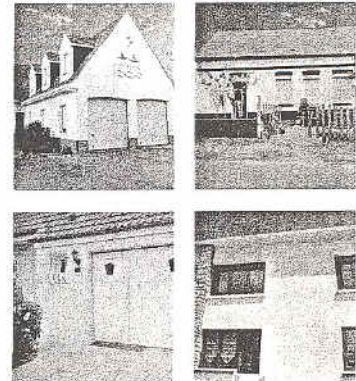
■ RAVALEMENT DE FAÇADE

DÉCO

■ POSE DE CORNICHES
 ■ REVÊTEMENT
 ■ SOLS ET MURS

■ DÉMOUSSAGE TOITURE
 ■ NETTOYAGE CRÉPI

Devis
 Gratuit



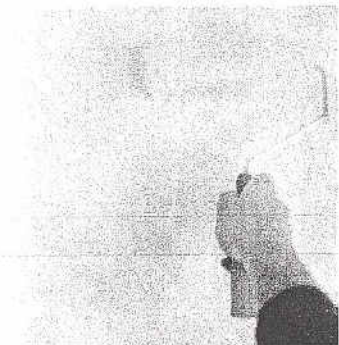
Credít photos : © Rido - Fotolia.com

Entreprise de peinture sur la Côte d'Opale
 L'entreprise Couleurs d'Opale est reconnue et réputée dans
 la région pour son savoir-faire et son professionnalisme.

Coaching en déco

Vous cherchez à réduire votre facture ? la solution :
 Couleurs d'Opale. Coaching en déco, stucco, tadelakt,
 peinture essuyée, peinture pailletée, peinture métallisée.

Aimer son intérieur c'est aimer le faire soit même !



Nous contacter

17 Route d'Hucqueliers - 62650 Alette

06 38 39 66 19

fournierrudy@orange.fr

Boulogne-sur-Mer

Étaples

Berck

Alette

Montreuil

Hesdin



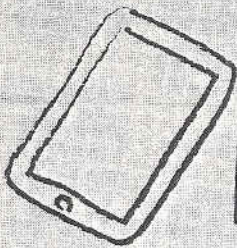
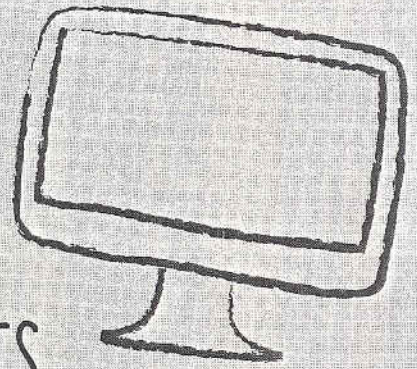
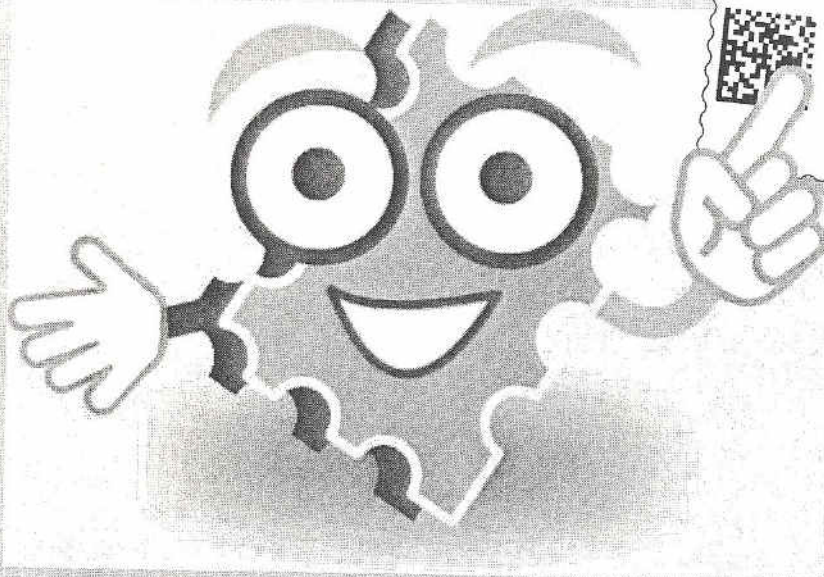
Retrouvez les réalisations de Couleurs d'Opale sur Facebook !

Longvilliers *Village*
Fleuri

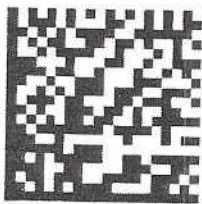




POUR VOS PASSEPORTS, OPEZ POUR LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE



EN QUELQUES CLICS,
RECEVEZ VOTRE TIMBRE
PAR COURRIEL OU PAR SMS



TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR

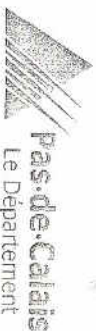


Ne laissez pas vos rêves partir en fumée !



30 % des incendies domestiques se déclarent la nuit

Détecteur de fumée installé.. Vies sauvées.



Vous aussi, sauvez des vies en installant un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée à la norme NF - EN 14604
Les D.A.A.F. sont obligatoires dans tous les lieux d'habitation, à partir du 8 mars 2015 (loi n° 2010/238 du 9 mars 2010, décret n°2011/36
du 10 janvier 2011 arrêté du 5 février 2013, décret n°2015-114 du 2 février 2015 modifiant l'article R.129.13 du code de la construction et
de l'habitation).

K PAR K

Une vision partagée de votre projet

Fenêtres et Porte-fenêtres

Volets

Portes d'entrée

Portails et Clôtures

Vous avez un projet ? Partageons-le !

N° Azur
0811 133 004
Prix d'un appel local depuis un poste fixe

www.kpark.fr

K PAR K

Une vision partagée de votre projet

06.32.78.87.03

Pose Portes et Fenêtres

VeriSelect



CERTIFICATION DE SERVICES

Bureau Veritas Certification / 30046 Paris-la-Défense Cedex
Disponible sur demande



HAPPY HALLOWEEN

RETOUR EN IMAGES



Vu dans la presse...



LONGVILLIERS

Happy Halloween



Encore un succès pour le Comité des Fêtes

L'épouvante a son jour dédié aux enfants de la commune de Longvilliers, le mercredi 29 Octobre 2015. Fantômes, zombies et autres serial killers ont fait leur apparition à la salle des associations et à l'école.

Les enfants de la commune voisine

de Maresville étaient conviés à y participer.

Tous ont fait preuve de créativité et d'imagination pour avoir le meilleur costume. Les wouh ouh ouh résonnaient dans Longvilliers.

Un conte « magistral » a été raconté

aux enfants, tous attentifs et ravis.

Cette manifestation était organisée par le Comité des Fêtes de Longvilliers. Elle s'est terminée par la dégustation d'un chocolat chaud et brioches, et les enfants sont repartis les poches remplies de bonbons.

INFORMATIONS UTILES

Cadastre

Afin de limiter l'affluence dans les administrations, le gouvernement a mis en place un site pour visualiser les plans cadastraux.

En tapant, <https://www.cadastre.gouv.fr/> dans votre moteur de recherche, vous pouvez accéder au plan cadastral français.

Comme par exemple ici la Mairie Annexe



Containers

CONTAINERS NOIR Ramassage le jeudi
Pour les ordures ménagères

CONTAINERS JAUNE Ramassage le vendredi
Pour les emballages recyclables

CONTAINERS VERT Ramassage le vendredi
Pour le verre

Les containers pourront être déposés sur la voie publique au plus tôt à 19h la veille au soir et devront être retirés le jour de ramassage.

Aucun container ne doit être sur la voie publique en dehors des jours nommés ci-dessus.



Encombrants

Un service d'enlèvement à domicile des encombrants est mis en place, sur simple rendez-vous téléphonique. En conséquence, la collecte trimestrielle est supprimée.

N°VERT 0800 009 935

(Appel gratuit depuis un poste fixe)

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Un rendez-vous vous sera proposé pour l'enlèvement à votre domicile

Les encombrants présentés ne doivent pas dépasser un volume total de 2 à 3 m³.

Privilégiez l'apport direct en déchèterie lorsque vous le pouvez.



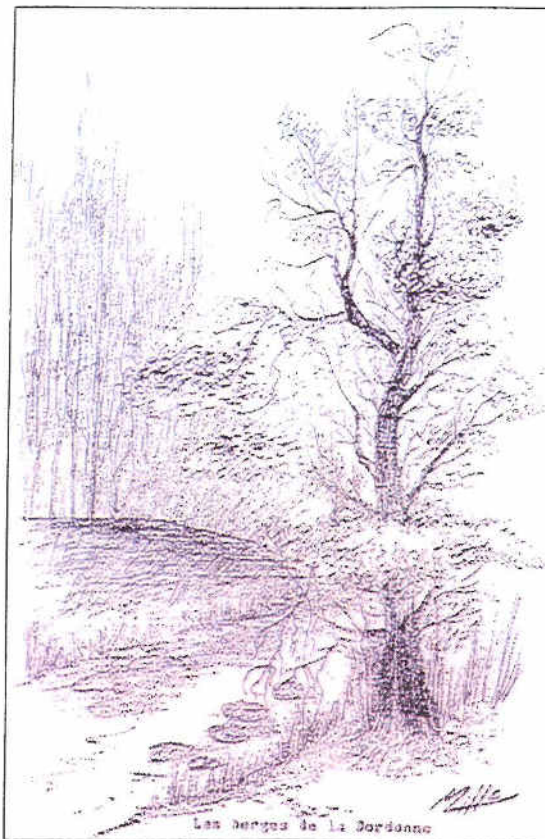
Bon d'enlèvement de terre

Monsieur le Maire rappelle que la terre stockée sur la commune, appartient à la CCMTO et son utilisation au profit des habitants de la commune est soumis au respect de certaines règles.

Des « Bons d'enlèvement de terre » sont mise à disposition en Mairie et sont **obligatoires**.

Un registre est tenu par la municipalité et est transmis aux responsables de la CCMTO.





Club des Aînés de la Vallée de la Dordogne

Présidente
Brigitte Rombault

03.21.81.03.29



**Le Secrétariat de la Mairie
est ouvert le :**

Mardi

de 10h à 12h
et de 18h à 20h

Mercredi

(Permanence du RPI)

de 10h à 12h

Vendredi

de 10h à 12h

En Mairie Annexe

Rue de Tateville

03.21.90.71.79

mairielongvilliers@wanadoo.fr

Commémoration du 11 Novembre



1918
AUX ENFANTS DE LONGVILLIERS

MORTS POUR LA FRANCE

- MOLMY VITAL 20 ANS
- DOUCHIN JOSEPH 27 ANS
- PETIT ALBERT 24 ANS
- PRÉVEAU ALPHONSE 20 ANS
- DUCROCCO EMILE 41 ANS
- DUMOULIN FERNAND 21 ANS
- GUERVILLE J-B 40 ANS

VICTIMES CIVILES
DE LA GUERRE 1939-45

- GARAIN ROGER
- GUARD



Vu dans la presse...



LONGVILLIERS

Célébration de l'armistice



Beaucoup de monde présent à cette commémoration

Le 11 Novembre, le Maire de Longvilliers, Sacha Maignan, accompagné de la commune voisine « Maresville », représentée par son Maire Laurent Sagnier, et l'Association des Anciens Combattants, ont célébré le 97^{ème} anniversaire de la fin de 1^{ère} Guerre Mondiale (1914-1918), armistice signé le 11 Novembre 1918 à 5h15.

Le rendez-vous était donné au cimetière de Longvilliers devant le monument aux Morts où le Maire Sacha Maignan a prononcé un long discours.

S'en est suivi un dépôt de gerbe de fleurs.

Puis le tout s'est clôturé par un vin d'honneur en salle des associations de Longvilliers.

Ce fut salle comble !!!



Emotion au moment de déposer une gerbe au pied du monument.

*L'Eglise Saint Nicolas vous ouvre
ses portes pour découvrir
sa crèche de Noël
les 24 et 31 Décembre de 11h à 16h30 !
Venez nombreux!*





Communauté de Communes
Mer & Terres d'Opale

NOUVEAU SERVICES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

A compter du 1^{er} Janvier 2015, un service d'enlèvement à domicile des encombrants est mis en place, sur simple rendez vous téléphonique.

En conséquence, la collecte trimestrielle est supprimée.

N°VERT 0800 009 935

(Appel gratuit depuis un poste fixe)

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

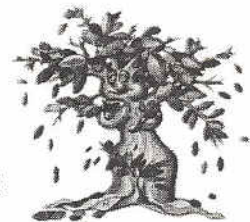
Un rendez-vous vous sera proposé pour l'enlèvement à votre domicile

Les encombrants présentés ne doivent pas dépasser un volume total de 2 à 3 m3.

Privilégiez l'apport direct en déchèterie lorsque vous le pouvez.



ENTRETIEN DES BERGES



L'automne est l'occasion pour chaque riverain d'entretenir sa berge, d'élaguer en coupant les branches des arbres qui gênent ou pourraient gêner les écoulements naturels du cours d'eau, couper les herbes, les ronces...

L'abattage doit intervenir uniquement pour éviter la chute d'arbres (malades, morts ou présentent des faiblesse).

En cas d'inondations, le cours d'eau a plus que jamais besoin de s'écouler et circuler sans être obstrué par quoique ce soit.

Rappelons que chaque propriétaire riverain est responsable de sa berge et doit satisfaire à son obligation d'entretien.

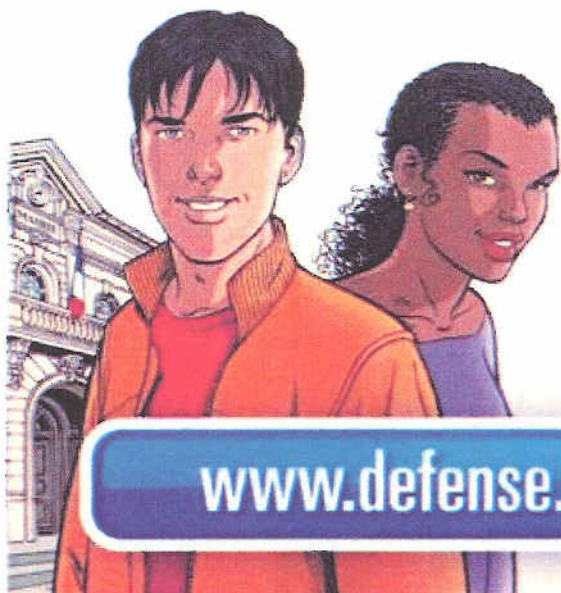
Le SYMCEA est là pour vous apporter l'aide en cas d'effondrement de la berge ou vous conseiller sur les plantations aidant au maintien des berges... Ils répondront à toutes vos questions alors n'hésiter pas à prendre contact avec eux :

- ⇒ 03.21.06.24.89 (Hesdin)
- ⇒ Nicolas MARIETTE (technicien de rivage) au 06.30.56.94.23
- ⇒ La Police de l'eau au 06.72.08.13.01

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



www.defense.gouv.fr/jdc

Dans votre commune, le recensement en ligne est possible en trois clics



ESNO - Juin 2012

1 Ce flashcode vous permet de créer directement votre compte sur www.mon.service-public.fr

2 Munissez-vous de vos documents numérisés (pièce d'identité et livret de famille)

3 Allez dans la rubrique « catalogue des services », cliquez sur « les démarches », dans la zone « recherche » tapez « recensement citoyen en ligne »

Vous pouvez également vous déplacer dans votre mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille



Vous avez besoin d'un :



Etêtage



Taillage de haies



Abattage



Elagage



Entreprise SEILLIER

6, rue du Saule

62170 AIX EN ISSART



03.21.81.05.37

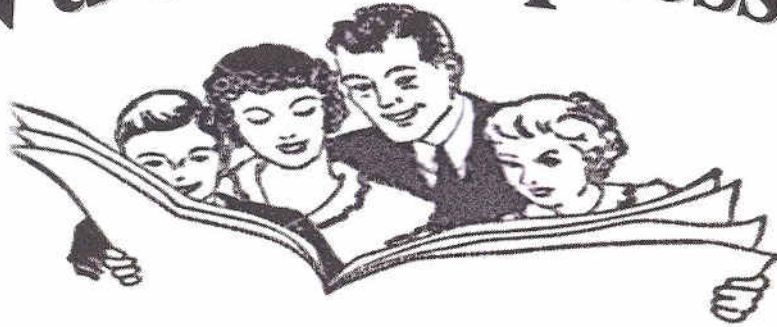
DEVIS GRATUIT



Beaujolais Nouveau



Vu dans la presse...



Le 21 Novembre 2015



LONGVILLERS : Organisée par Janine Dangon, présidente du Comité des Fêtes de Longvillers, l'arrivée du beaujolais nouveau a réuni plus de quatre-vingts personnes autour de diverses assiettes de « cochonnailles ».

SECURISATION DU PONT DE L'ABBAYE





SALLE DES ASSOCIATIONS



Un goûter d'anniversaire pour les enfants ? Un petit repas en famille ? Une réunion d'affaires ?

La municipalité vous informe que la Salle des Associations a un nouveau règlement.

40€
Pour une durée
de 3h

70€
La journée

Pour toutes informations s'adresser à Nelly BLONDEL au 03.21.90.01.51.



ENTRETIEN DES BERGES



L'automne-hiver est l'occasion pour chaque riverain d'entretenir sa berge, d'élaguer en coupant les branches des arbres qui gênent ou pourraient gêner les écoulements naturels du cours d'eau, couper les herbes, les ronces...

L'abattage doit intervenir uniquement pour éviter la chute d'arbres (malades, morts ou présentent des faiblesses).

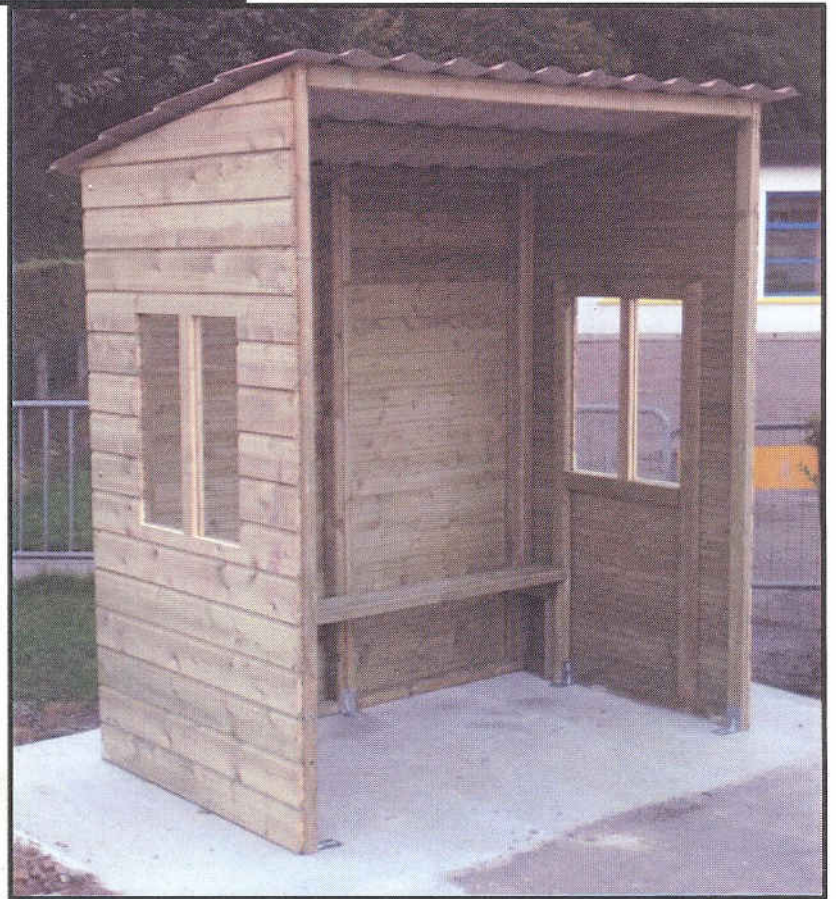
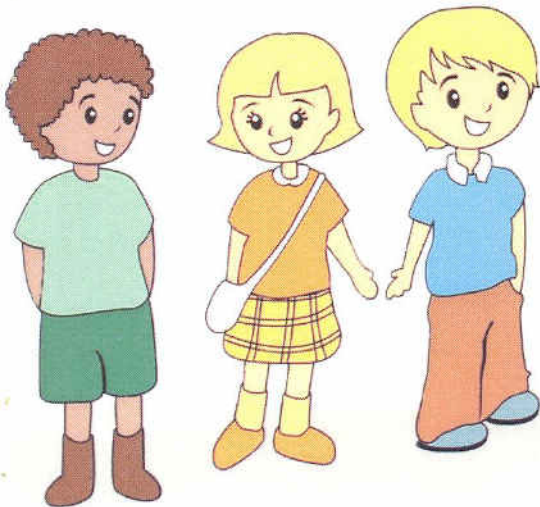
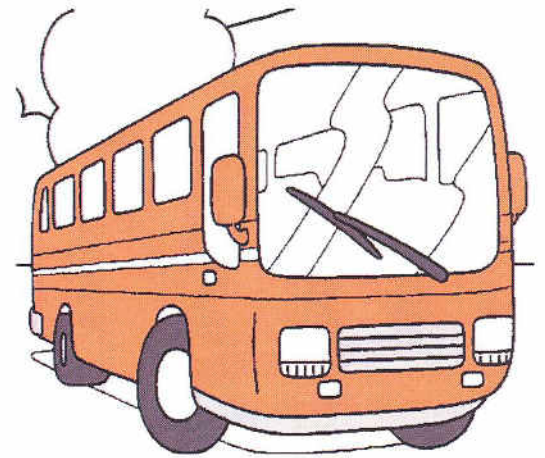
En cas d'inondations, le cours d'eau a plus que jamais besoin de s'écouler et circuler sans être obstrué par quoique ce soit.

Rappelons que chaque propriétaire riverain est responsable de sa berge et doit satisfaire à son obligation d'entretien.

Le SYMCEA est là pour vous apporter l'aide en cas d'effondrement de la berge ou vous conseiller sur les plantations aidant au maintien des berges... Ils répondront à toutes vos questions alors n'hésitez pas à prendre contact avec eux :

- ⇒ 03.21.06.24.89 (Hesdin)
- ⇒ Nicolas MARIETTE (technicien de rivage) au 06.30.56.94.23
- ⇒ La Police de l'eau au 06.72.08.13.01

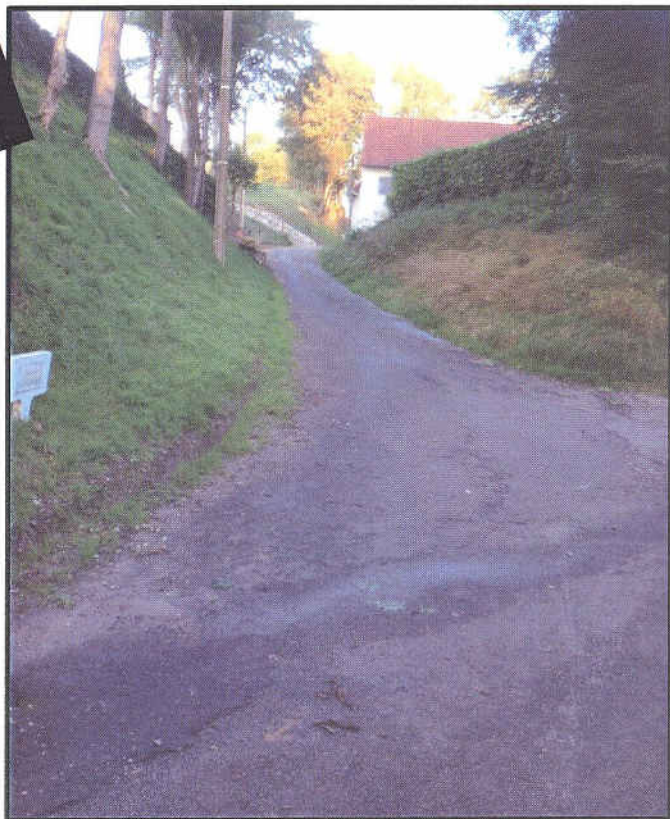
Deux nouveaux Abris Bus dans votre commune



REFECTION DE LA VOIRIE

« RUE DU VIEUX MONT »

AVANT



APRES

Promesse tenue

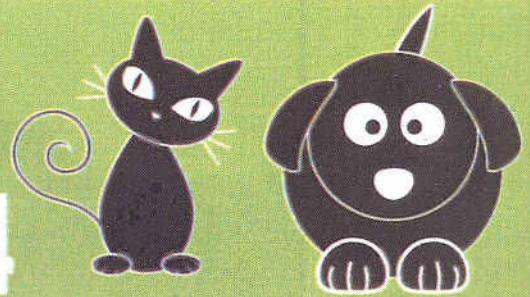


Alice

Toilettage à domicile

Toutes races
canines ou félines

Tel : 06.30.28.38.54



ABC TAXI LONGVILLIERS

Sébastien vous propose différents services :

- Transport VSL, conventionné Sécurité Sociale
- Transport toutes distances (aéroport, gare...)
- Transport de groupes (avec véhicule spécial jusque 9 personnes dont chauffeur)



Disponible 7 j / 7j

N'hésitez pas à prendre contact au

06.07.32.03.24

Pour toute demande de devis ou réservation